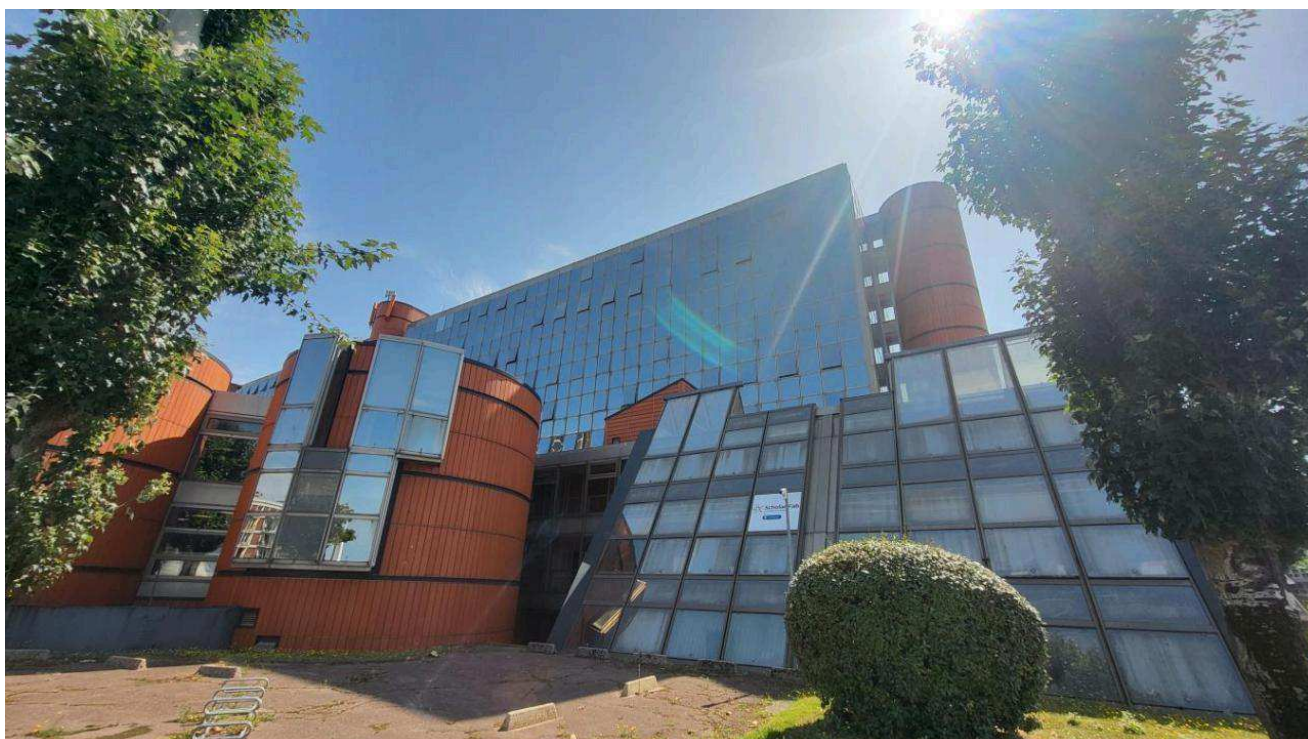


Le Havre. « On n'a rien vu venir » : une centaine de postes supprimés après la fermeture de Scholar Fab



À partir du 1er août 2024, les locaux havrais de la Scholar Fab, au rez-de-chaussée du World Trade Center, seront vides de tous salariés et étudiants Paris Normandie

C'est la douche froide pour les salariés et étudiants de la Scholar Fab, au Havre, à Caen ou Alençon. L'école spécialisée dans les formations en logistique, administratif et commerce ferme définitivement ses portes. À partir du 1er août 2024, une centaine de salariés se retrouvent sur le carreau.

Les CCI nous lâchent », « Apprentis en péril », « + de 100 employés licenciés » Le climat est tendu, au campus havrais de la Scholar Fab, quai George V, dont les fenêtres sont placardées de messages alarmants. Et pour cause : « Tout ferme », témoigne une employée, dépitée. Tout, ce sont les campus de l'organisme privé de formation qui possède aussi des sites à Caen, Lillebonne et Alençon, et dont la CCI Normandie figure parmi les actionnaires.



« Qui nous aurait dit qu'on se retrouverait en licenciement économique, alors qu'on a fêté les cinquante ans de l'école il y a deux ans ? On n'a rien vu venir », souffle-t-elle. Une centaine de salariés sont licenciés par l'école créée en 1972 à Caen, dont une vingtaine au Havre. La Scholar Fab a d'abord été placée en redressement le 22 mai 2024 puis en liquidation judiciaire, le 26 juillet. Le même jour, un plan de cession a été ordonné.

Des dettes « extrêmement importantes »

« L'école est en cessation de paiements suite à une baisse d'activité. Sans trésorerie, elle ne pouvait plus payer les charges, c'est pourquoi elle a été placée en redressement judiciaire », explique Loïc Adriaenssens, prestataire de services par intérim, mandaté par la CCI depuis octobre 2023 pour permettre au retour d'activité. Mais le manque d'attractivité de l'école et la chute des commandes par la Région l'ont précipitée dans les difficultés. « Les dettes étaient extrêmement importantes, de plusieurs millions d'euros », poursuit-il.

Le tribunal a récemment statué pour la reprise de la Scholar Fab auprès d'autres organismes de formation. « Aucun étudiant ne sera sans solution », assure le prestataire. Tous les élèves pourront poursuivre leur cursus à l'E2SE à Caen, à l'Aftral à Montivilliers, 3IFA à Alençon ou au sein d'autres structures comme l'EM Normandie et la CCI Normandie. Au total, 300 étudiants seront répartis dans ces organismes. « Environ 40 étudiants, en deuxième année ou qui vont commencer en octobre, sont concernés au Havre », précise Jérôme Bidart, directeur opérationnel à l'Aftral pour la Normandie, l'Île-de-France et les Hauts-de-France.

L'Aftral reprend des salariés

Seule une vingtaine d'emplois devrait être sauvegardée, dont une partie par l'Aftral. Fin juillet, l'organisme a pris contact avec l'administrateur provisoire de la Scholar Fab pour préserver douze salariés : sept au Havre, quatre à Caen et un à Alençon. « On a reçu beaucoup de soutien d'entreprises de transitaires et de logistique », souligne Jérôme Bidart. Ces commerciaux, administratifs ou formateurs prendront leur fonction à partir du 19 août. Mais une centaine de salariés se retrouvent sans emploi dès ce jeudi 1er août au Havre, accompagnée dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).